

De grands changements dans votre bac depuis le 1^{er} janvier !

Bois-des-Filion, le 8 janvier 2025 – Depuis quelques jours, l'ensemble du Québec, dont Bois-des-Filion, vis une petite révolution en matière de recyclage : vous devez dorénavant déposer pêle-mêle tous les contenants, emballages et imprimés dans votre bac de récupération.

De cette façon, Éco Entreprises Québec (EEQ), le nouvel organisme responsable du système de collecte sélective au Québec souhaite l'étendre à l'ensemble de la province, mais aussi accroître le nombre de types de matières récupérées afin de rendre la récupération rentable. Par exemple, les pellicules de plastique qui recouvrent certains aliments, les sacs de croustilles ou encore les pots individuels de yogourt sont dorénavant acceptés dans le bac.

Il n'y a que trois exceptions : les contenants de métal sous pression (aérosol), les emballages de protection en polystyrène qui eux sont récupérés à l'Écocentre de Bois-des-Filion et les plastiques biodégradables ou dégradables.

C'est donc Éco Entreprises Québec, l'organisme représentant les entreprises qui mettent en marché les emballages, contenants et imprimés, à qui a été confié la gestion de la collecte sélective. EEQ est désormais responsable de gérer et financer le système de collecte sélective. Il a donc à cœur de rendre la collecte sélective la plus rentable possible.

Autre changement à venir, EEQ uniformisera en 2025 les bacs de récupération qui auront un modèle unique partout au Québec. Ce changement devrait se faire graduellement en cours d'année.

Au carrefour de la couronne métropolitaine et des Basses-Laurentides, Bois-des-Filion, qui souligne ses 75 années d'existence, offre une économie prospère et une qualité de vie incomparable dans un environnement paisible à ses 10 600 habitants.

- 30 -

Informations :

Nicolas Carette
Directeur des Communications
450 621-1460 #1017
ncarette@villebdf.ca